

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 novembre 2023 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Arrivée après la 1 ^{re} délibération
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
8 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Arrivée après la 1 ^{re} délibération
9 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
14 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
20 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
21 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
22 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
23 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASE Patrick	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
26 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
27 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
28 MERY	T FONTAINE Nathalie	
29 MERY	T ROULET Stéphane	
30 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
31 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
32 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	
33 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
34 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
35 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
36 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
37 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
38 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
39 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
40 VOGLANS	T BERNON Martine	Pouvoir d'Yves MERCIER

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
BOURDEAU
MOTZ
SERRIERES EN CHAUTAGNE
VIONS

BRAUER Michelle
DRIVET Jean-Marc
CLERC Daniel
TOUGNE-PICAZO Brigitte
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 novembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 22 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 38 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2023

Exécutoire le : **16 NOV. 2023**

Publiée / Notifiée le : **16 NOV. 2023**

Visée le : **16 NOV. 2023**

FINANCES

Budget Principal

AP/CP 017 – Aménagement de la Croix verte - Révision n°6

Monsieur le Président rappelle que le site de la Croix Verte est un espace naturel de 7 ha situé au sud du lac, au Bourget-du-Lac, à proximité immédiate des ports et des plages et en rive gauche de la Leysse. La position du site de la Croix Verte au contact du Lac, de ses plages et des différents équipements et installations de loisir présente un intérêt touristique mais également patrimonial.

Cet espace est inscrit dans un réseau de promenade piétonne et cycle, et se trouve en lien immédiat avec le site du château Thomas II. A proximité, se trouve également l'étang des Aigrettes, espace naturel protégé dont la contemplation est permise grâce à deux observatoires à oiseaux.

Aujourd'hui, le site abrite différents équipements ou activités : terrains de tennis, minigolf, terrains de jeux, camping, parcs de stationnement... Grand Lac porte le projet de réaménagement de ce site, qui constitue une zone d'activité touristique.

Le coût total de cette opération est évalué à 2 500 000 € TTC (Travaux et ingénierie), inscrits au PPI à partir des sommes réalisées en 2021.

Il est rappelé que ce projet est éligible à une subvention d'un montant d'1 M€ de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son programme "sites emblématiques", ainsi qu'une subvention de 117 105 € du Département au titre du Contrat Territorial de Savoie 2014-2022. A également été sollicitée une aide complémentaire au titre du Contrat départemental du Territoire de Grand Lac, d'un montant de 180 000 €. Soit un reste à charge pour Grand Lac de 1 202 895 €.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations projetées pour 2023 L'autorisation de programme est inchangée.

Les données de l'AP/CP sont présentées dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire du 15 mars 2018 portant ouverture de l'AP/CP,

Vu la délibération communautaire du 13 décembre 2018 portant révision n°1 au motif de l'intégration au projet de la construction d'un local à destination de deux activités privées, de l'aménagement des parkings existants et d'une voirie pour le maintien de l'accès au camping,

Vu la délibération communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°2 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°5 pour modification de calendrier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'aménagement de la Croix Verte.

Aix-les-Bains, le 14 novembre 2023



Le secrétaire de séance
Florian MAITRE

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 40
- Présents et représentés : 48
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blancs : 0

APCP017 - Croix verte - Révision 6

Annexe

OPERATION		APCP017 - Aménagement de la Croix verte	
Intitulé de l'opération :	Budget :	PRINCIPAL	
Impputation analytique :	143-19 et 143-19AP		
Montant initial de l'opération :	2 200 000,00 euros	TTC	
Montant actualisé (révision n°1) :	2 500 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°2) :	2 500 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°3) :	2 500 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°4) :	2 500 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°5) :	2 500 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°6) :	2 500 000,00 euros	↗	
DEPENSES		Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2021		6 297,68	6 297,68
Dépenses réalisées 2022		36 976,98	36 976,98
Dépenses programmées 2023		1 200 000,00	900 000,00
Dépenses programmées 2024		1 256 725,34	1 556 725,34
TOTAL		2 500 000,00	2 500 000,00
FINANCEMENTS prévus :		Proposé	
Subventions attendues			1 297 105,00
dont subventions perçues 2018		0,00	0,00
dont subventions perçues 2019		0,00	0,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			1 202 895,00
TOTAL			2 500 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 3 : Budget Principal - AP/CP 017 - Aménagement de la Croix verte - Révision n.6 -

Date de transmission de l'acte : 16/11/2023

Date de réception de l'accusé de 16/11/2023
réception :

Numéro de l'acte : d4753 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231114-d4753-DE

Date de décision : 14/11/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

